




Service : Marchés Publics
J.N.V /N.H/C-D
N°DC-2022-135

Envoyé en préfecture le 06/12/2022
Reçu en préfecture le 06/12/2022
Publié le 
ID : 059-215903832-20221129-DC_2022_135-AU

Département du Nord

Ville de Marly

DÉCISION DU MAIRE

Objet : Procédure adaptée - Démolition, désamiantage et préparation du centre Paul Vaillant Couturier

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu le code de la commande publique, dans sa partie législative et réglementaire,

Vu la délibération n° 20-09 en date du 3 juillet 2020 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité pour la ville de passer un marché pour la démolition, le désamiantage et la préparation du centre Paul Vaillant Couturier

DÉCIDE

Suite à la mise en concurrence effectuée le 04 octobre 2022 auprès du BOAMP et sur le profil d'acheteur de la Ville, de conclure le marché repris en objet dans les conditions suivantes :

- **Lot n°1 Démolition et désamiantage** avec la société **RENARD** située à ESCAUDAIN (59124) pour un montant de **84 965 € HT**
- **Lot n°2 Préparation du site** avec la société **G3D Démolition** située à AMIENS (80000) pour un montant de **28 000 € HT**

Les dépenses seront imputées au compte budgétaire 2313

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 29/11/2022

Le Maire,
Jean-Noël VERFAILLIE

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu
de sa réception en Sous-
Préfecture le
et de la publication le
.....